



Un appel au respect



Info-Négo n° 27
29 juillet 2022

Le point sur la signature des conventions collectives

Au moment d'écrire ces lignes, les textes normatifs et nationaux de convention collective pour Urgences-Santé sont finalisés. Urgences-Santé doit maintenant faire autoriser les textes nationaux par le Secrétariat du Conseil du trésor. Nous sommes en attente d'un retour. C'est donc à suivre.

Pour ce qui est des autres associations patronales :

- En ce qui a trait aux textes normatifs, nous attendons certains retours des associations patronales;
- Pour ce qui est textes nationaux communs, l'intention de la partie syndicale est de simplement intégrer aux conventions collectives des autres associations patronales les textes nationaux convenus avec Urgences-Santé, une fois qu'ils auront été autorisés par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Pour ce qui est des textes nationaux sur des enjeux ne concernant pas Urgences santé, ces textes restent à faire.

Sachez que le retard de la signature des conventions collectives n'est pas dû à la partie syndicale et que nous n'avons pas de contrôle sur ces délais supplémentaires.

Rappelons que d'une part, le Secrétariat du Conseil Trésor n'a pas livré les textes nationaux au moment convenu et il ne s'est pas conformé aux échéanciers fixés. D'autre part, nous sommes en attente

de retour de plusieurs employeurs sur les textes normatifs. Nous sommes contraints de travailler ces textes durant le gros de la saison estivale ce qui aura pour effet d'occasionner des délais beaucoup plus longs qu'appréhendés pour la livraison de l'ensemble des textes de toutes les conventions collectives et pour la signature de toutes les conventions collectives.

Or, tel que nous l'indiquions dans notre précédent Info-négo, notre enjeu principal est d'assurer une rétroactivité des différentes primes censées commencer à courir dès la signature des conventions collectives. Nous n'avons pas à faire les frais du fait que la partie patronale ne remplisse pas ses obligations.

Nous vous confirmons qu'il y a de l'ouverture de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor à une rétroactivité, mais ce n'est qu'au moment des signatures que nous pourrions nous assurer que nous nous entendons sur la date de rétroactivité.

Ainsi, nous estimons qu'il est nécessaire de se donner l'espace pour pouvoir, enfin, compléter le travail d'écriture des textes. Nous vous tiendrons informés et si nous sentons qu'il y a un blocage important, nous ferons appel à vous.

Uniformes

Enfin, nous vous rappelons que les moyens de visibilité en rapport avec l'uniforme sont maintenus jusqu'à la signature des conventions, notamment le port des épaulettes, du t-shirt ainsi que des pantalons camo ou autres.